

Pour une socialisation concertée des revenus

Les cotisations sociales sont une façon de contester la propriété du capital : elles dénieent aux propriétaires de l'entreprise le droit de payer le travail comme ils l'entendent. Au paiement du salaire proprement dit, doit être joint le versement de sommes destinées au remplacement du revenu du salarié en cas d'incapacité de travailler ou à des activités non marchandes : santé publique ou allocations familiales. Aujourd'hui, l'aspiration à la sécurisation des revenus salariaux ouvre un nouveau champ de socialisation du revenu.

Nous définirons le revenu disponible d'une entreprise comme étant la masse salariale augmentée des flux de trésorerie libres (que s'approprient aujourd'hui les actionnaires et qui servent à payer les dividendes). Une façon de sécuriser les salaires consisterait à extraire une fraction (20 %, 30 % ou plus) de ce revenu disponible pour la redistribuer sous la forme d'une allocation fixe par travailleur en équivalent temps plein : une extraction de 33 % du revenu disponible permettrait aujourd'hui de redistribuer une allocation de 1321 euros par salarié. Il s'agit de réaliser une péréquation entre les entreprises (www.perequation.org) à l'image de ce qui existe déjà pour les collectivités locales.

Des milliers de projets économiques condamnés par le marché, notamment dans l'économie sociale et solidaire, deviendront possibles car une partie de la rémunération des salariés sera garantie sans contrepartie. Cela favorisera les reprises d'entreprises par les salariés en Scop. Les entreprises connaissent toutes des hauts et des bas, des moments de forte activité et des périodes de baisse de commandes. La péréquation permettra aussi de « lisser » ces périodes par le simple fait qu'une partie de la rémunération des salariés est mutualisée entre les entreprises.

Tout gouvernement progressiste qui sera demain élu devra développer de nouvelles politiques sociales : RTT sans baisse de salaires, cotisations à la charge des entreprises pour retrouver le 37,5 années de cotisations pour une retraite à taux plein, augmentation généralisée des salaires. Elles ont toutes comme commun dénominateur d'augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée. La montée en puissance de cette péréquation pourra accompagner ce mouvement en transférant des flux de trésorerie des entreprises à forte valeur ajoutée, qui en général concentrent les profits des actionnaires, vers des entreprises moins fortunées.

Mais cette péréquation est aussi un outil de débat et de mise en œuvre de nombreuses mesures qui sont aujourd'hui proposées à gauche. Plutôt que de verser l'allocation à l'entreprise sur la base de la présence d'un salarié, on pourrait la verser, en tout ou partie, directement aux citoyens. La péréquation devient ainsi une mesure de financement d'un revenu universel. Plutôt que d'avoir une allocation unique, ne pourrait-on pas la moduler en fonction des qualifications de chacun ? En augmentant le paramètre de péréquation pour aller vers les 100 %, en le déconnectant du poste et en intégrant des qualifications, voilà qu'on réalise le système de salaire à vie défendu par Bernard Friot.

Dans le monde du salariat, nous ne sommes pas tous d'accord, loin de là, avec les quelques propositions que nous venons de citer. Mais nous sommes tous d'accord pour dès maintenant augmenter la part des salaires dans la valeur ajoutée et accompagner cette hausse d'un mécanisme qui déconnecte nos revenus de la logique marchande. La péréquation de la richesse disponible (www.perequation.org) devient alors un outil de débats politiques qui permettra au salariat de réaliser son unité dans la diversité.

Benoît Borrits